

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022



L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	10
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Maria ALVES
Date de la convocation des conseillers	29 Juin 2022
Date de l'affichage de la convocation	29 Juin 2022



PRÉSENTS :

Monsieur Philippe LE CLERRE, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nasser ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA,

Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Michèle PELABÈRE donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE

Monsieur Cyrille GUILBERT donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI

Madame Caroline DIGARD, donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX,

Madame Christine GINGUENÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO

Monsieur Michel COULANGES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Monsieur Hassan FERRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

ABSENTS :

Monsieur Samir METIDJI

Madame Danièle KAMENI,

OBJET : DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE DE CONCESSION POUR LA GESTION DES MARCHÉS FORAINS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article R3125-4 ;
Vu l'avis de la commission de délégation de service publique qui s'est tenue le 15 juin 2022

Considérant que par la délibération n°2021-118/12-18 du 14/12/2021, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une Délégation de Service Public par voie de concession pour la gestion des marchés Forains ;

La procédure a été lancée par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP, au Journal officiel de l'Union Européenne, sur le site de la Ville et plateforme AWS le 14/03/2022 ;

Toutefois, compte tenu de la nécessité, révélée en cours de procédure au regard de l'avancement des travaux de réhabilitation de la halle, de modifier de façon substantielle le périmètre des prestations confiées au futur délégataire, il est décidé de déclarer sans suite cette procédure, conformément à l'article R3125-4 du Code de la Commande publique ;

Il est en conséquence proposé d'approuver la déclaration sans suite de la procédure relative à la Délégation de Service Public par voie de concession pour la gestion des marchés Forains

Entendu l'exposé de Madame Nasséra ZOUBIR, Conseillère déléguée aux commerces, marchés et nouveaux arrivants,

DELIBERE

Article 1^{er}

APPROUVE la déclaration sans suite de la procédure relative à la Délégation de Service Public par voie de concession pour la gestion des marchés Forains

Article 2

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'exécution de la présente délibération.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs, La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Adopté après le vote suivant :

33 votants dont 10 pouvoirs

27 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire)

6 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fonbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Maria ALVES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220708-22_06944-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022